1197 Prangins, le 7 avril 1986



AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 4/86

Concerne : Réfection de la rue de la Gare, depuis le passage inférieur jusqu'à

la hauteur du bâtiment No 1 de cette rue.

Demande d'un crédit de fr. 745'000.--

Municipal responsable : M. Jean-Louis PASCHE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PROJET

Suite à la mise en soumission des travaux relatifs à la réfection de la rue de la Gare, mandat confié, sous contrat SIA, par la Municipalité au Bureau d'ingénieur O. PEITREQUIN, à Nyon, notre Exécutif est à même de vous proposer d'entreprendre ces travaux, qu'il devient urgent de réaliser, pour les motifs suivants :

- réaliser le traitement des eaux usées en séparatif afin que la station d'épuration fonctionne mieux;
- construction d'un trottoir permettant aux piétons de rallier le centre du village à la gare CFF en toute sécurité;
- restructurer la chaussée passablement déformée par les ans.

Les canalisations EC 6 40 mm et EU 6 250 mm. seront posées sur une longueur de 250 m. Les conduites haute et basse pression auront une longueur 430 m., avec 2 bornes-hydrantes.

Les services électriques (Société Electrique Intercommunale de La Côte SA, à Gland) et du gaz (ville de Nyon) logeront leurs conduites dans la chaussée, comme les PTT du reste.

Ces travaux seront entrepris en deux étapes pour permettre l'accès à l'école par un côté ou par l'autre. Ce sont des travaux qui revêtent une grosse difficulté car la multiplicité des conduites à remplacer et l'exiguité des lieux feront qu'il faudra prendre beaucoup de dispositions spéciales afin d'assurer l'accessibilité du quartier concerné.

CONSTRUCTION

Les travaux de surface comprennent la réfection totale de la chaussée et la construction d'un trottoir. Ce dernier verra sa largeur limitée à 1 m. afin d'éviter de réduire par trop la largeur disponible pour les véhicules. Un marquage de surface indiquera, le cas échéant, le bord de la chaussée utilisable.

Un éclairage public longeant le trottoir complétera l'aménagement en question. Il sera du même type que celui déjà posé au centre du village.

En ce qui concerne l'eau sous pression, deux conduites existantes (à 135 et 200 mm) seront remplacées par deux conduites à 200 mm. Le câble de télécommande sera placé dans une gaine de protection en polyéthylène.

Le collecteur actuel, en unitaire, sera doublé par un collecteur eaux usées. Toutefois, l'ancienneté du tuyau actuel nous oblige à le remplacer. Sur le tronçon en question, un collecteur eaux claires en tuyau de béton Ø 40 cm, et un collecteur eaux usées en PVC Ø 250 mm. seront posés. Les embranchements privés seront refaits à neuf en système séparatif, aux frais des propriétaires concernés; dans la mesure du possible, ils seront groupés sur des chambres de visite de manière a faciliter leur entretien.

Une conduite de gaz moyenne pression, d'un diamètre de 100 mm, destinée à l'alimentation du Château, sera posée en parallèle de l'existante par les Services liidustriels de la ville de Nyon.

SUBSIDES

Une demande de subside sera adressée à l'ECA directement par le Bureau O. Peitrequin.

COUT

TOTAL GENERAL	fr.	745 000
Raccordement des bâtiments communaux	fr.	32'000
Honoraires ingénieur	fr.	50'000
Réfection murs et clôtures	fr.	15'000
Acquisition de terrain	fr.	22'000
Marquages horizonzal et vertical	fr.	5'000
Travaux de repérage conduites	fr.	2'500
Eclairage public	fr.	471000
Adduction eau Imprévus	fr. fr.	65'000 6'500
l ravaux de génie civil Imprévus	fr. fr.	450'000 50'000

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

٧U

le préavis municipal No 4/86 concernant une demande de crédit de fr. 745.000.-pour la réfection de la rue de la Gare, depuis le passage inférieur jusqu'à la hauteur du bâtiment No 1 de cette rue.

le plan des investissements 1986, chiffre 5, se montant à fr. 300'000.--.

lu

le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que

ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1/

d'adopter le préavis No 4/86 concernant une demande de crédit de fr. 745'000.-pour la réfection de la rue de la Gare, depuis le passage inférieur jusqu'à la hauteur du bâtiment No 1 de cette rue,

2/

d'accorder un crédit de fr. 745'000.-- pour ces travaux,

3/

d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 745'000.-- aux conditions les plus favorables du moment,

4/

de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de fr. 24'800.-par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,

5/

de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de fr. 3'000.-au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 avril 1986 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

7.

M. Jaccard

e secrétaire

A Radal

